



## La CNATP

*L'artisanat des Travaux Publics et du Paysage*

2 bis, rue Béranger - 75003 Paris

Tél. : 01 53 60 51 70 - Fax : 01 53 60 51 71

cnatp@cnatp.org - www.cnatp.org

# Le Certificat d'Identité Professionnelle (CIP)

Les pratiques des consommateurs ont évolué. Les clients sont de plus en plus informés et souhaitent mieux connaître les entreprises auxquelles elles confient des travaux. L'accès aux marchés peut être facilité lorsque l'entreprise est en mesure d'évoquer avec son futur client l'étendue de ses aptitudes, sa capacité à proposer des solutions et lui montrer ses réalisations antérieures.

Le Certificat d'Identité Professionnelle s'inscrit dans cet esprit, il devient de fait un outil très utile aux entreprises qui souhaitent valoriser leurs compétences. Le CIP est un outil de développement.

Le CIP est remis par le syndicat départemental CNATP après la remise d'un dossier comportant les présentations de l'entreprise et ses réalisations récentes.

Attribué pour une période d'un an, le CIP est revu régulièrement afin de réactualiser les informations. Il est remis une attestation à l'entreprise. Celle-ci peut, dès qu'elle détient le droit d'usage, s'en prévaloir. Elle peut afficher des adhésifs du logo sur ses véhicules et l'ajouter sur son papier à lettre par exemple.

**Le Certificat d'Identité Professionnelle est disponible.  
Contactez votre syndicat départemental.**



## La CNATP

*L'artisanat des Travaux Publics et du Paysage*

2 bis, rue Béranger - 75003 Paris

Tél. : 01 53 60 51 70 - Fax : 01 53 60 51 71

cnatp@cnatp.org - www.cnatp.org

# Le Certificat d'Identité Professionnelle (CIP)

Les pratiques des consommateurs ont évolué. Les clients sont de plus en plus informés et souhaitent mieux connaître les entreprises auxquelles elles confient des travaux. L'accès aux marchés peut être facilité lorsque l'entreprise est en mesure d'évoquer avec son futur client l'étendue de ses aptitudes, sa capacité à proposer des solutions et lui montrer ses réalisations antérieures.

Le Certificat d'Identité Professionnelle s'inscrit dans cet esprit, il devient de fait un outil très utile aux entreprises qui souhaitent valoriser leurs compétences. Le CIP est un outil de développement.

Le CIP est remis par le syndicat départemental CNATP après la remise d'un dossier comportant les présentations de l'entreprise et ses réalisations récentes.

Attribué pour une période d'un an, le CIP est revu régulièrement afin de réactualiser les informations. Il est remis une attestation à l'entreprise. Celle-ci peut, dès qu'elle détient le droit d'usage, s'en prévaloir. Elle peut afficher des adhésifs du logo sur ses véhicules et l'ajouter sur son papier à lettre par exemple.

**Le Certificat d'Identité Professionnelle est disponible.  
Contactez votre syndicat départemental.**



## La CNATP

*Les artisans des Travaux Publics et du Paysage*

[www.cnatp.org](http://www.cnatp.org)

**Le Certificat d'Identité  
Professionnelle**



## La CNATP

*Les artisans des Travaux Publics et du Paysage*

[www.cnatp.org](http://www.cnatp.org)

**Le Certificat d'Identité  
Professionnelle**



**Afficher sa  
compétence**

...

**S'affirmer sur  
ses marchés**

...



**Afficher sa  
compétence**

...

**S'affirmer sur  
ses marchés**

...

**Le Certificat d'Identité Professionnelle est disponible  
Contactez votre syndicat départemental**

**Le Certificat d'Identité Professionnelle est disponible  
Contactez votre syndicat départemental**